

Union des Grandes Ecoles

XI° Congrès

Nancy, 9-12 mai 1957

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE DE L'U.G.E.

Situation morale des jeunes du contingent et des
rappelés en Algérie

* * *

*

Les appelés et des jeunes du contingent ayant été en Algérie sont maintenant de retour.

Depuis le mois de février de nombreux témoignages de jeunes appelés sur ce qu'ils ont vu en Algérie ont atteint l'opinion et sans doute particulièrement les jeunes. Les faits dont ils témoignent sont en effet de nature à nous inquiéter. De plus, depuis plusieurs mois également, certaines affaires retentissantes ont inquiété l'opinion et ont amené le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures.

Nous sommes chargés par l'U.G.E. de participer à l'élaboration d'une politique de la jeunesse. Il est certain que l'envoi de quatre cent mille jeunes en Algérie constitue actuellement un des éléments majeurs qui influent sur la formation de la jeunesse.

Il est donc de notre compétence, et même de notre devoir, de nous inquiéter des conditions dans lesquelles ils sont placés.

On nous objectera certainement que ces questions sont des questions politiques qui sortent de la compétence d'un syndicat étudiant indépendant de toute organisation politique.

Il est peut-être nécessaire de rappeler que notre syndicalisme étudiant repose sur les principes fondamentaux énoncés dans la Charte de Grenoble :

1) Article 6

"En tant qu'intellectuel, l'étudiant a droit à la recherche de la vérité " et à la liberté qui en est la condition première. "

Article 7

"Il a le devoir de définir, propager et défendre la vérité."

2) En ce qui concerne le problème précis qui nous préoccupe, et qui, nous l'avons dit, relève de l'ensemble de la jeunesse, l'article 3 de la même Charte déclare :

"En tant que jeune, l'étudiant a le devoir de s'intégrer à l'ensemble de la jeunesse mondiale et nationale."

Nous n'avons donc pas le droit de considérer qu'une situation aussi lourde de conséquences pour l'ensemble de la jeunesse, aux implications politiques certaines, pour l'ensemble de la jeunesse, sorte de notre compétence

Telles sont donc les raisons qui ont décidé la commission "politique de la jeunesse" à constituer un dossier concernant des faits aussi graves pour quiconque est conscient de sa responsabilité vis-à-vis de la formation de l'ensemble de la jeunesse.

Nous avons également décidé, à partir de ce dossier, d'élaborer un rapport que je suis chargé de présenter devant le XI^e Congrès de l'Union des Grandes Ecoles.

Nous avons recueilli :

- 1° - Des témoignages faisant état de déclarations de jeunes rappelés.
- 2° - Une documentation sur les principales affaires ayant inquiété l'opinion à ce sujet :
 - L'affaire les tortures d'Oranie.
 - Le suicide de Maître Ali Boumendjel et toutes les réactions qu'il a entraînées.
 - L'affaire des articles de Jean-Jacques Servan-Schreiber dans l'Express.
 - Celle de la demande du Général de Bollardières à être relevé de son commandement en Algérie.
 - La lettre du doyen Pereyga au Ministre de la Défense Nationale.

Nous avons également décidé de recueillir les déclarations des principales personnalités et organisations en ayant fait à ce sujet.

Enfin nous nous sommes efforcés de réunir les déclarations faites par le gouvernement, des extraits de presse sur les mesures qu'il a prises.

Voici d'ailleurs la liste des pièces constituant notre dossier :

Faisant état témoignages de rappelés sur des faits de répression :

- Contre la torture de P. H. SIMON.
- Le Dossier Jean Muller Cahiers de Témoignage Chrétien.
- Des rappelés témoignent édité par le Comité de Résistance Spirituelle.
- Le numéro spécial d'Espoir-Algérie, organe des libéraux d'Algérie.
- La paix de Nementchas, article de la revue Esprit.

Sur les affaires parvenues jusqu'à l'opinion :

Affaire des tortures d'Oranie :

Rapport de la commission d'enquête parlementaire (Rapport PROVO).
Pourquoi je n'ai pas signé le rapport PROVO (Léon HOVNANIAN)
Déclaration des avocats des inculpés, contestant les conclusions du rapport PROVO.
Extraits de presse sur les interpellations à la Chambre, demandant un débat sur le rapport PROVO.

- Suicide de Maître Ali Boumendjel :

Récit de l'Agence France-Presse.
Lettre du Professeur Capitant au Ministre de l' Education Nationale.
Lettre de Maître Ahmed BOUMENDJEL au Président de la République.
Compte-rendu des interpellations et débats à la Chambre sur ce sujet.
Extraits de presse sur l'enquête.
Déclaration du syndicat de l'Enseignement Supérieur, approuvant R. CAPITANT.

- Déclaration de M. GORLIN, porte-parole de Robert LACOSTE.
- Lettre de VERCORS au Président la République.
- Lettre d'avocats au Professeur CAPITANT.

Affaire PEREYGA :

- Lettre du doyen PEREYGA à M. le Ministre de la Défense Nationale, relatant l'exécution sommaire d'un musulman.
- Protestation de PEREYGA contre la publication de sa lettre.
- Déclarations des Professeurs de la Faculté de droit d'Alger.
- Déclaration des étudiants européens d'Algérie.
- Motion des vingt-neuf professeurs de la Faculté de Droit de Paris approuvant le geste du Doyen PEREYGA.

Affaire de articles de l'EXPRESS et du Général de Bollardière.

- les articles de Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER.
- Extraits de presse sur son inculpation.
- Extraits de presse sur la demande du Général de Bollardière à être relevé de son commandement en Algérie.
- Déclaration du Ministre de la Défense Nationale sur l'interprétation du geste du Général de Bollardière.

Déclaration de personnalités et organisations diverses

- Communiqué de l'UNEF sur le témoignage de rappelés.
- Extraits de presse sur :
 - la déclaration du S.N.E.S.
 - La lettre de la F.E.N. au président Guy MOLLET sur les méthodes employées en Algérie.
 - L'appel à la conscience des français de LKanza del Vasto.
- Lettre de trois cent cinquante sept personnalités (professeurs, éducateurs, dirigeants et militants de mouvements de jeunesse) au Président de la République : Pour l'honneur de la France.
- Compte-rendu de la réunion du Comité socialiste d'études et d'action pour la paix en Algérie.
- Motion du comité M.R.P.
- Déclaration des Cardinaux et Archevêques de France.
- Communiqué de la Fédération protestante de France.
- Lettre ouverte des dirigeants de Mouvements de jeunesse catholiques au Président du Conseil.

Sur les réactions gouvernementales devant l'ensemble du problème.

- une mise au point du Ministère de la Défense Nationale : "Les quelques exactions confirmées après enquête ont été réprimées".
- Déclaration de M. BOURGES-MAUNOURY : "Les exactions constituent l'exception".
- Communiqué du Conseil des Ministres sur la création de la Commission Permanente de sauvegarde des droits et libertés individuels en Algérie.
- Déclaration de M. Guy MOLLET à Tourcoing sur le suicide de M^e Ali BOUMENDJEL.
- Déclaration de M. BOURGES-MAUNOURY sur le rôle effectif de l'Armée en Algérie.

Enfin, des articles d'opinion sur ce problème : articles de M^e Maurice Garçon, Maurice Duverger, Pierre-Henri Simon ; et un extrait de reportage d'Eugène Mannoni : la tâche singulière de l'Armée.

Ce dossier constitué, il reste à en tirer les conclusions qui s'imposent.

1 - Il existe en Algérie des faits de répression. En particulier :

a) les tortures :

La torture a été employée comme un moyen d'interrogatoire, que ce soit par la police ou certains éléments de l'armée. En particulier, il n'est pas douteux que, pour la pratique du supplice de l'électricité et du supplice de l'eau, il ne s'agit pas de cas isolés. Les témoignages sur ce point ne sont hélas que trop nombreux.

Signalons la "gerbe de faits" de l'ouvrage de P.H. SIMON. "Le dossier Jean MULLER" p. 17 et 18 (AD 1) et (MP 1)

En ce qui concerne les affaires retentissantes qui ont inquiété l'opinion, les conclusions sont plus ou moins certaines.

Dans le cas des inculpés d'Oran, le rapport PROVO concluait en affirmant qu'il n'y avait aucune preuve des sévices subits. Néanmoins, les conclusions du rapport sont contestées avec de solides arguments par les avocats des inculpés et Me Léon HOVNANIAN, d'autre part, s'est expliqué sur les raisons pour lesquelles il avait refusé de contre signer ce rapport.

Au sujet du suicide de Me Ali BOUMENDJEL, il n'est pas douteux qu'il ait subi des sévices. une preuve tangible en est ce suicide même. on doit également accorder crédit à la réaction du professeur René CAPITAN.

b) les exécutions sommaires, la répression collective :

Là aussi, les témoignages ne font pas défaut. La publication de la lettre du Doyen PEREYGA, faite d'ailleurs contre sa volonté, n'a fait que rendre officielle la pratique commune de l'exécution sommaire de simple suspect. La "corvée de bois" est un fait reconnu.

Pour ce qui est de la répression collective, des villages bombardés et pillés en simple représailles, les témoignages ne manquent pas non plus.

Je me conterai de citer cet extrait de la brochure "Des rappelés témoignent" du caporal R. 9ème B.E.P. : "S'il existe un jour un nouveau tribunal de Nuremberg, nous serons tous condamnés : des Oradour, nous en faisons tous les jours" (Août 1956).

On peut contester la véracité de ces faits. Il est frappant cependant de constater que le Gouvernement n'a pu les récuser. Il a cherché à en diminuer la portée, à ramener les faits à des proportions plus réduites. La création de la commission permanente de sauvegarde des droits et libertés individuelles en Algérie ne fait que confirmer les excès que nous rapportons.

De cet état de fait, certaines conséquences nous inquiètent plus spécialement.

En particulier, en tant que jeunes, nous avons le devoir impératif de rechercher quelle influence morale ces excès peuvent avoir sur la conscience des jeunes français qui y participent.

Nous ne voulons absolument pas mettre en cause l'ensemble de l'action de l'Armée en Algérie. En effet, nous savons parfaitement qu'il serait faux et injuste d'imputer à l'Armée en général des excès qui n'entrent pas dans ses traditions d'honneur et d'humanité. Nous savons d'ailleurs que nombre d'officiers, témoins de tels faits que nous dénonçons ont protesté auprès de leurs supérieurs. Nous ne prendrons pour témoin que le geste du Général de BOLLARDIERE, Officier dont le passé peut témoigner son attachement aux vraies traditions de l'Armée Française.

Mais, même si ces méthodes que nous dénonçons ne sont pas généralisées, quelle influence auront-elles sur les jeunes qui y ont été mêlés ?

Elles témoignent en plusieurs points d'un manque total de respect de la personne humaine :

- 1) atteinte à la dignité de la personne humaine en elle-même par les tortures, les exécutions sommaires et tout l'arbitraire en général ;
- 2) suppression pratique de la responsabilité personnelle de l'homme pour la remplacer par la responsabilité collective du groupe ; ainsi, on rend un village entier responsable d'actes de terrorisme et de sabotage et on le rase complètement, on exécute des otages, etc ;
- 3) de la responsabilité du groupe à celle de la race, il n'y a pas loin ; on peut se demander dans quelle mesure certaines exactions ne relèvent pas du racisme pur et simple.

Si nous parlons du danger de l'influence morale que ces faits peuvent avoir sur les jeunes, ce n'est pas au hasard. Les témoignages qui sont en notre possession posent ce problème.

En voici un exemple :

D'un instituteur rappelé 27/2/1956 : "Je suis effrayé de l'état d'esprit de plus des trois quarts de mes camarades en face de cette guerre. Tout ce qui va à l'encontre de leur tranquillité est à supprimer. Donc les felghas, les bicots en général doivent être les premiers à disparaître..."

Plus loin : "... Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Des camarades m'ont dit qu'il y avait de quoi avoir honte d'être Français, qu'ils doutaient de la civilisation qu'ils représentaient."

Ceci n'est qu'un exemple ; de nombreux autres témoignages concordants sont en notre possession. Que dire en face de ces faits ? On fait accomplir à des jeunes Français des actes qui témoignent d'un manque total de respect de la personne humaine, du sens de l'honneur et de la mission de la France. Ils sont témoins d'injustices flagrantes, de racisme, de crimes contre l'Humanité.

Cela ne peut pas ne pas avoir de répercussions sur leur conscience et nous insistons sur le fait que nous détenons les preuves que cela a effectivement sur eux une répercussion morale.

Certains se sont révoltés contre un tel état de fait, ont proclamé leur désapprobation et leur honte, témoins tous les témoignages que nous possédons.

Mais les autres... Nous nous sentons responsables de ces jeunes. S'il existe une solidarité de la jeunesse, c'est ici qu'elle doit se manifester. Nous ne pouvons accepter qu'on trouble la conscience de jeunes Français en les rendant complices forcés ou témoins de tels actes perpétrés au nom de la France.

N'oublions pas que c'est en formant les jeunes aujourd'hui qu'on prépare la France de demain. N'oublions pas non plus que c'est en grande partie avec des jeunes, avec un mouvement de jeunesse, qu'Hitler a fait l'Allemagne nazie. Il n'est pas question de penser que la situation est identique. Nous avons déjà dit que ces faits ne relèvent pas d'un système. Ils sont peut-être inhérents à la force qu'a pris la guerre en Algérie. Mais c'est un cri d'alarme que nous jetons.

Il faut cependant que notre attitude soit claire. Si nous dénonçons ces actes, il n'est pas question pour nous de participer à une campagne de dénigrement systématique de l'action menée par la France en Algérie. Si nous dénonçons les excès de la guerre, nous les dénonçons de quelque côté qu'ils viennent. Mais si nous avons entrepris la tâche douloureuse de dénoncer des excès commis par des français, c'est que ce sont ceux-là qui nous inquiètent au premier chef, à cause de leurs répercussions sur la conscience des jeunes français.

Nous ne pensons nullement en élevant ainsi la voix porter atteinte à l'honneur de notre pays ou de notre armée, mais simplement nous joindre à toutes les personnalités et toutes les organisations qui, en s'élevant avec nous contre ces excès, défendent les véritables traditions de la France, celles du respect de la liberté et de la dignité de la personne humaine.